

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

Séance du 26 septembre 2016.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
Le 10 septembre 2016  
Date d'affichage

L'an deux mil seize  
et le vingt-six septembre  
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de M. Michel SALAÛN, Maire.

Présents : M. M. SALAÛN, Mme M. MANAC'H, M. Y. COQUIL,  
Mme J.P. TURPIN, Mme L. L'HARIDON, M. J.F. SARREAU, Mme M.A.  
MOREAU, Mme C. BARON, G. COCHENNEC, M. J.M. LUCAS, Mme R.  
AUTRET.  
Absents : Mme C. LE BEC, M. G. LE CORRE, Mme J. CONNOLY, M. P. MADEC  
Secrétaire : M. Y. COQUIL

Objet de la Délibération

**Convention d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) entre la commune de Landeleau et l'ULAMIR Aulne.**

Année 2016 / 2017

M le Maire expose au conseil municipal,

- L'ULAMIR Aulne vient de nous faire parvenir une convention d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) pour l'année 2016 / 2017.
- Les activités pédagogiques dans l'enceinte de l'école de Landeleau se déroulent les lundis, mardis, jeudis de 13h30 à 14h30.
- Cette convention contient de nombreux articles dont les objectifs pédagogiques, les conditions de mise en œuvre de l'activité, les moyens matériels, les responsabilités, la rémunération de la prestation réalisée, l'affirmation d'une démarche partenariale, l'évaluation, la réalisation et le litige.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve la convention telle qu'elle a été présentée.
- autorise M. le Maire à la signer.

**Pour extrait conforme,**  
**M. le Maire,**  
**Michel SALAÛN.**

